

Canton de VIC-FEZENSAC

N° DG 2026 / 05

**COMMUNE
DE
VIC-FEZENSAC**

ARRETE DU MAIRE

Code Postal 32190

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 032-213204621-20260322-2026_DG05-AR

S'LO

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire de la Commune de Vic-Fezensac,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-18 et 2122-20 ;
Vu l'article L 2122-32 du Code Général des Collectivités territoriales qui précise que le Maire et les Adjointes sont officiers d'État Civil,
Vu le procès-verbal de la séance du 22 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes et à l'établissement du tableau des Conseillers Municipaux,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation de signature à Monsieur Robert CAMAZZOLA 1^{er} adjoint et Madame Véronique BRANA 2^{ème} adjointe.

ARRÊTE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, Madame le Maire Barbara NETO délègue sa signature à Monsieur Robert CAMAZZOLA 1^{er} adjoint.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert CAMAZZOLA 1^{er} adjoint, Madame le Maire délègue sa signature à Madame Véronique BRANA 2^{ème} adjointe.

Article 3 : La délégation de signature s'applique dans la plénitude des fonctions attribuées au Maire.

Article 4 : Le spécimen de signature est joint au présent arrêté.

Article 5 : Madame la Directrice générale des Services et Monsieur le comptable public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Préfet du Gers.

A VIC-FEZENSAC, le 22 mars 2026

**Madame le Maire,
Barbara NETO**

